

FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME
CRITÈRES DE SÉLECTION
JUNIORS ET CADETS
2009-2010

TABLE DES MATIÈRES

#	Chapitre	Page
1.	Introduction	2
2.	Changements clés par rapport à 2008-2009	3
3.	Admissibilité aux sélections	4
4.	Comité de sélection de HP	4
5.	Circuits nord-américains (CNA) Cadets /Juniors /DIV I et II	4
6.	Coupes du monde junior (FIE Jr A) organisées au Canada	5
7.	Coupes du monde junior (FIE Jr A) à l'extérieur du Canada	6
8.	Autres compétitions de développement	7
9.	Championnat du monde junior et cadet de 2010	8
10.	Normes d'identification des athlètes	10
11.	Grille de points cadette et junior	11
12.	Classements de sélection junior et cadet	13
13.	Jeux olympique de la jeunesse 2010	15

1. INTRODUCTION

On trouve dans le présent document les principes généraux de sélection et les épreuves de sélection que la Fédération Canadienne d'Escrime (FCE) utilisera pour sélectionner l'équipe canadienne au Championnat du monde junior et cadet de 2010. Ces informations permettront aux athlètes et à leurs entraîneurs d'élaborer leur programme annuel d'entraînement et de compétition pour la saison.

Même si nous avons fait tous les efforts possibles pour nous assurer de l'exactitude des renseignements inclus dans le présent document, nous conseillons aux lecteurs de consulter le directeur de la haute performance au cas où ils auraient un doute quelconque en ce qui concerne un élément de ce document.

De même, les dates des compétitions internationales de sélection sont exactes au moment où ce document est publié, mais il se peut que les dates ou les événements soient modifiés, et c'est en fait parfois le cas. Vous devez donc vérifier les détails relatifs aux compétitions avant de faire vos arrangements définitifs de voyage pour les compétitions qui ne sont pas des projets de l'équipe nationale (PÉN). En outre, il en va de la responsabilité des athlètes (et de leurs entraîneurs personnels) de bien connaître le contenu du présent document.

MODIFICATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT

La FCE a fait tous les efforts possibles pour s'assurer que le contenu du présent document demeurera exact pendant toute la durée de la saison. Cependant, au cas où des changements se produiraient, et en particulier en rapport avec les compétitions internationales de sélection, le directeur de la haute performance (en consultation avec le comité de sélection de HP), se réserve le droit d'apporter au présent document les modifications qui, selon lui, sont nécessaires pour assurer la sélection des meilleurs athlètes au Championnat du monde junior et cadet de 2010, ou à toute autre compétition qui peut éventuellement ne pas être incluse dans le présent document.

Toutes les modifications apportées à ce document seront communiquées directement par l'entremise du site Web de la FCE. La présente clause ne doit pas être utilisée pour justifier des modifications après une compétition ou des épreuves de sélection qui faisaient partie de la procédure interne de nomination des athlètes, à moins que ce ne soit relié à des circonstances exceptionnelles imprévues.

La présente section a également pour objet de permettre d'apporter au présent document des modifications pouvant s'avérer nécessaires à cause de fautes de frappe ou du manque de clarté d'une définition ou d'un libellé, et ce, avant que cela ait un impact sur les athlètes. De telles modifications doivent avoir pour objet d'éviter les différends à propos de la signification des clauses du présent document et non pas de permettre des modifications qui justifieraient la sélection d'athlètes différents de ceux ou celles qui auraient été sélectionnés autrement. De telles modifications doivent être raisonnablement justifiables, en vertu des principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.

Le 20 juin 2009.

[Le 26 juin 2009 – correction a la composante internationale junior – p. 13](#)

[Le 15 septembre 2009 – Jeux Olympique de la Jeunesse](#)

Le comité de sélection de HP

Gabor Salamon (Entraîneur national – Épée)

Jean-Marie Banos (Entraîneur national par intérim – Sabre Hommes)

Ildemaro Sanchez (Entraîneur national par intérim – Sabre Femmes)

Dominique Teisseire (Entraîneur national par intérim – Fleuret Hommes)

Ayach Bounachada (Entraîneur national par intérim – Fleuret Femmes)

Danek Nowosielski (Directeur HP)

Yann Bernard (Représentant des athlètes)

Manuel Belmonte (Représentant du CA)

Notes du traducteur :

Le présent livret est une traduction de la version originale anglaise, qui fera foi en cas de divergence d'interprétation.

Fédération canadienne d'escrime
6000 St Exupéry
Laval, QC, H7H 1H6

TEL : (450) 628-7000 FAX : (450) 628-1791
COURRIEL : hpd@fencing.ca
Page Web: www.fencing.ca

2. CHANGEMENTS CLÉS PAR RAPPORT À 2008-2009

1) **Grilles de points junior et cadet** : Nous avons apporté des ajustements mineurs aux grilles de points internationaux pour unifier les compétitions Sr, Jr et Cad en une seule grille (voir la section 11).

2) **Classements de sélection de HP Junior et Cadet** : En ce qui concerne la sélection au Championnat du monde Jr et Cd, les classements seront remis à zéro avec le Ch. canadien Jr/Cd/ CCS du mois de juin. Le classement ne sera plus calculé sur une base annuelle en rotation. Cependant, pour le classement final de sélection de HP Junior et Cadet 09-10, le Ch. canadien Jr et Cd/CCS 2010 remplacera le Ch. Canadien Jr et Cd / CCS 2009 et le Ch. du monde 2010 remplacera le Ch. du monde 2009.

3) **Compétitions internationales de sélection junior désignées** : Pour éviter que les meilleurs juniors, qui peuvent aussi faire partie de l'équipe senior, aient une surcharge de compétitions, on a inclus des compétitions FIEA/GP faisant partie des projets de l'équipe nationale senior dans la liste des compétitions internationales de sélection junior désignées.

4) **Norme minimale pour la sélection en équipe junior** : Les athlètes ne pourront plus choisir la coupe du monde Jr à laquelle ils participeront pour obtenir la norme minimale de participation internationale à une coupe du monde Jr hors du Canada. Les tireurs doivent maintenant participer à la Coupe du monde Jr de Budapest (ou au Championnat du monde senior ou à un GP/FIEA associé à un PÉN senior) pour obtenir cette norme minimale.

3. ADMISSIBILITÉ AUX SÉLECTIONS

Pour être admissible à une sélection au Championnat du monde junior et cadet, un(e) athlète doit :

- 1) détenir une licence en règle de la FCE pour la saison 2009-2010;
- 2) détenir une licence en règle de la FIE pour la saison 2009-2010; et
- 3) être citoyen(ne) canadien(ne) ou immigrant(e) reçu(e) au Canada.

4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HP

Le comité de sélection de HP déterminera les sélections définitives pour le Championnat du monde junior et cadet. À chaque arme, ce comité se compose :

- 1) du directeur de la haute performance;
- 2) un (e) membre désigné(e) par le conseil d'administration de la FCE;
- 3) de l'entraîneur national de l'arme en question; et
- 4) d'un(e) représentant(e) des athlètes, nommé(e) par le Conseil des athlètes.

Le comité de sélection se réserve le droit de priver un(e) athlète d'une sélection au cas où l'athlète en question :

- 1) **n'a pas participé aux stages d'entraînement obligatoires organisés par la FCE avant cette compétition;**
- 2) **n'aurait pas satisfait à ses responsabilités telles qu'identifiées dans l'«Entente des athlètes du PHP»;**
ou
- 3) **n'aurait pas satisfait à ses responsabilités telles qu'identifiées dans le «Code de conduite de la FCE».**

5. CIRCUITS NORD-AMÉRICAINS (CNA) CADETS /JUNIORS /DIV I ET II

Les épreuves du CNA organisées par l'USFA seront souvent désignées comme compétitions internationales de sélection, comptant pour les classements de sélection de HP cadets et juniors. Veuillez donc en consulter la liste complète aux pages 13 et 14.

Pour participer aux épreuves du CNA cadettes et juniors, il n'y a aucun critère de sélection. Cependant, nous encourageons fortement tous les tireurs et tireuses cadets et juniors à participer aux épreuves de division II qui sont organisées la même fin de semaine qu'une épreuve du CNA cadette ou junior. Notez toutefois que la USFA n'autorise pas les tireurs et tireuses qui ont une classification «B» ou supérieure à participer aux épreuves de division II. Pour nos athlètes, il s'agit là de compétitions qui représentent une occasion exceptionnelle de développement pour accumuler de l'expérience compétitive et pour apprendre à gagner.

La USFA impose une norme minimale pour participer aux épreuves de division I du CNA. Elle exige que les escrimeurs et escrimeuses détiennent une classification «C» ou supérieure pour pouvoir s'inscrire. Étant donné que nos deux systèmes de classification sont différents, la FCE a négocié un arrangement politique avec la USFA selon lequel (à chaque arme), la FCE accordera une classification temporaire de «C» à tous les tireurs ou tireuses classé(e)s dans les huit (8) premiers juniors, et à tous les cadets classé(e)s parmi les quatre (4) premiers dans leur classement respectif du PHP (à la date d'inscription de la compétition en question de division I du CNA).

Les athlètes sont responsables de leur propre inscription et de leurs propres arrangements de voyage pour ces compétitions. N'oubliez pas de vérifier sur le site Web de la USFA (www.usfencing.org) les dates, lieux et dates limites d'inscriptions pour toutes ces compétitions du CNA avant de réserver vos billets d'avion.

6. ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR (FIE Jr A) ORGANISÉES AU CANADA

Date : Les 24 et 25 octobre 2009
Emplacement : Montréal (Québec)
Date de sélection : Le 4 septembre 2009
Date limite des inscriptions : Le 25 septembre 2009

Pour être admissible à s'inscrire, les athlètes doivent :

- 1) détenir une licence en règle de 2009-2010 de la FCE; et
- 2) avoir commandé une licence de la FIE pour la saison 2009-2010 sur le site Web de la FCE avant de s'inscrire

En vertu du Règlement pour les épreuves de la FIE, la FCE dispose d'un quota maximal de trente (30) tireurs par épreuve, à titre d'organisateur de cette Coupe du monde junior. La sélection pour cette compétition sera effectuée comme suit :

- 1) Tous les tireurs classés parmi les 16 premiers au classement final de sélection junior de HP 08-09 (ajusté pour les athlètes admissibles au Championnat du monde junior de 2010 seulement) seront sélectionnés;
- 2) Tous les tireurs classés parmi les 8 premiers au classement final de sélection cadet de HP 08-09 (ajusté pour les athlètes admissibles au Championnat du monde cadet de 2010 seulement) seront sélectionnés;
- 3) L'entraîneur national de l'arme en question (ou le DHP) pourra sélectionner tout(e) tireur(euse) qui a représenté le Canada à un championnat du monde junior ou cadet au cours des trois dernières années, mais qui ne s'est pas qualifié(e) à cause d'une blessure ou de toute autre circonstance exceptionnelle;
- 4) Toutes les places restantes (jusqu'à 30) seront pourvues en fonction du classement domestique junior publié sur le site Web de la FCE le 4 septembre 2009.

Les membres de ce groupe de tireurs sélectionnés auront jusqu'au 25 septembre 2009 pour confirmer leur sélection en s'inscrivant par l'entremise du site Web de la FCE.

Après la date limite, une liste de remplaçants sera affichée, en vertu du quatrième critère ci-dessus. Les remplaçants auront jusqu'au 3 octobre 2009 pour s'inscrire. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Tous les tireurs sélectionnés doivent s'inscrire individuellement à cette compétition, en ligne sur le site Web de la FCE.

7. ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE JUNIOR (FIE Jr A) ORGANISÉES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

A. Coupes du monde junior désignées (compétitions internationales de sélection)

En 09-10, la Coupe du monde junior de Budapest aux six armes (du 3 au 5 jan 2010) a été désignée compétition internationale de sélection. **La participation à cette compétition (ou au Ch. monde Sr de 2009 ou à un FIEA/GP en 2010) fait partie de la norme minimale de sélection au Championnat du monde junior.**

La FCE sélectionnera les neuf (9) premiers tireurs à chaque arme, en fonction du classement junior de HP en date du 16 novembre 2009. Les athlètes seront avisés par courriel de leur sélection et des conditions relatives à cette sélection, et ils auront jusqu'au 20 novembre pour accepter ou décliner cette sélection.

Si la FCE dispose des ressources nécessaires, elle fournira un entraîneur aux athlètes sélectionnés, et elle organisera un camp d'entraînement à Budapest avant la compétition.

B. Coupes du monde junior non désignées. Elles ne comptent pas pour le classement de sélection de HP, mais elles jouent un rôle important au niveau du développement des athlètes en leur permettant d'acquérir une expérience internationale précieuse.

Pour être admissible à participer à une épreuve de la FIE Junior A (coupe du monde) organisée à l'extérieur du Canada qui n'est pas une compétition internationale de sélection désignée, les athlètes doivent être classés parmi les douze (12) premiers du classement de sélection junior de HP **trente (30) jours avant la compétition.** La FCE sélectionnera au maximum quatre (4) tireurs aux épreuves de la FIE Junior A (coupe du monde) organisées à l'extérieur du Canada.

La FCE ne sélectionnera que les athlètes qui ont dûment rempli le formulaire **FIE competition registration form** (http://fencing.ca/competitions/fie_comp_check.htm) affiché sur le site Web de la FCE, **au moins 30 jours avant la compétition.** Au cas où plus de quatre (4) tireurs manifestent de l'intérêt pour participer à une épreuve de la FIE Junior A (coupe du monde), le directeur de la haute performance fera la sélection en se basant sur le classement de sélection junior de HP vingt-huit (28) jours avant la compétition en question. Les athlètes ne doivent pas faire d'arrangements de voyage tant qu'ils ou elles n'ont pas reçu un courriel confirmant leur sélection et leur inscription à la compétition en question.

Les tireurs qui ne respectent pas la date limite de trente (30) jours avant la compétition ne seront pas inscrits à la Coupe du monde demandée.

POLITIQUE LIÉE AUX DÉSISTEMENTS DE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION JR A DE LA FIE

Les désistements doivent être reçus à la FCE par écrit (fax, poste ou courriel). Les messages vocaux ne sont pas acceptés. La date limite pour se désister est de quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Les athlètes qui se désistent après cette date limite écoperont d'une **amende de 800 dollars et seront suspendus de toute sélection internationale jusqu'à ce qu'ils aient payé ladite amende.** Il s'agit d'une amende imposée à la FCE par la FIE, et elle sera transmise à l'athlète fautif(ve). La FCE envisagera de faire des exceptions à cette règle (amende et suspension) au cas où l'athlète doit se désister en raison d'une blessure ou d'une maladie qui l'empêche de participer. Le cas échéant, il ou elle doit présenter un certificat médical en même temps que son avis de désistement. Ces deux documents doivent être envoyés au directeur de la haute performance avant la compétition.

8. AUTRES COMPÉTITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Il y a un autre groupe de compétitions en Allemagne et en France qui constituent de bonnes occasions de développement pour les athlètes. Leur format (poules et ÉD avec repêchages) et le nombre de participants en font de bien meilleures occasions de développement que les épreuves FIE Junior A (coupe du monde). Elles constituent un excellent premier contact avec la scène internationale. Vous pouvez trouver des renseignements au sujet de ces compétitions dans les sites suivants :

- 1) Circuit français (http://www.escrime-ffe.fr/SITE_FFE/competitions/competitions.htm)
- 2) Circuit allemand (www.fechten.org), surtout en ce qui concerne les compétitions cadettes

Nous encourageons les entraîneur(e)s provinciaux ou de club à planifier un voyage de l'équipe provinciale ou du club à une de ces compétitions cadettes ou juniors organisées dans ces pays, à titre de tournée de développement (compétition et entraînement dans des clubs). Dans certains cas, il pourrait s'avérer plus bénéfique que plusieurs clubs ou provinces se regroupent pour avoir davantage de ressources pour un tel projet. Le directeur de la haute performance peut les aider à identifier et à établir des contacts pour de tels projets.

EN CE QUI CONCERNE TOUTES LES COMPÉTITIONS MENTIONNÉES DANS LES CHAPITRES 5 À 8, LA FCE N'ENVERRA NI ENTRAÎNEUR(E) NI PERSONNEL DE SOUTIEN. IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ QUE TOUS LES MINEURS VOYAGENT ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE, À SAVOIR UN(E) PARENT, TUTEUR, OU ENTRAÎNEUR(E) DE CLUB OU DE PROVINCE.

9. CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR ET CADET DE 2010

Date : du 3 au 12 avril 2010
Emplacement : Baku, AZE
Période de qualification : du 1^{er} avril 2009 jusqu'à la date de sélection
Date de la sélection : le 9 février 2010
Norme minimale : Cadets - ÉC
Juniors - JB et une participation parmi les compétitions suivantes :
1) la Coupe du monde FIE Jr A de Budapest (3-5 jan 2009); ou
2) le championnat du monde senior de 2009; ou
3) un GP/FIEA faisant partie d'un PÉN senior (entre le 1 jan et le 8 fév 2010)

Pour confirmer une sélection, les athlètes doivent :

- a) être inscrits au programme de HP de la FCE (s'il ou elle n'est pas déjà inscrit(e), un(e) athlète sélectionné(e) sera invité(e) à se joindre au PHP et il ou elle devra soumettre toute la documentation requise au plus tard le 22 février 2010);
- b) participer au(x) stage(s) d'entraînement obligatoire(s) à leur arme;
- c) détenir une licence en règle de la FIE pour la saison 2009-2010;
- d) voyager avec l'équipe, selon les arrangements de voyage de la FCE; et
- e) séjourner avec l'équipe à l'hôtel choisi, pendant toute la durée du Championnat du monde.

STAGES D'ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRES

Il y aura un ou deux **stages de sélection obligatoires** pour tous les athlètes juniors et cadets, afin de les préparer en vue du Championnat du monde. Leur participation est obligatoire pour confirmer leur sélection au Championnat du monde junior et cadet de 2010.

Ces stages auront probablement lieu en février ou en mars, mais leur date et leur emplacement restent à confirmer.

Le comité de sélection annulera la sélection de tous les tireurs qui ne participent pas à ce stage d'entraînement obligatoire. Les détails relatifs à ce(s) stage(s) seront inclus dans l'avis de sélection qui sera distribué par courriel à tous les athlètes sélectionnés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Tous les critères cadets ou juniors identifiés ci-après doivent être réussis pendant la période de qualification. Pour chaque compétition, le comité de sélection sélectionnera les membres de l'équipe en se basant sur le classement de sélection du PHP du groupe d'âge correspondant, en date du 9 février 2010.

FINANCEMENT

La FCE subventionnera les membres du personnel d'encadrement, choisi(e)s par les entraîneurs nationaux et le directeur de la haute performance, qui soutiendront tous les athlètes sélectionnés à cette compétition. La formule de financement des athlètes sera annoncée au moment de la sélection, mais tous les athlètes sélectionnés doivent être prêts à défrayer le coût intégral (voyage, hôtel et repas) de leur participation à cette compétition (qui est estimé entre 2 500 et 3 000 dollars).

A. Épreuves individuelles juniors :

I. Premièrement, tous les juniors sélectionnés pour le Championnat panaméricain ou le Championnat du monde sénior de 2009 et qui ont réussi la norme «B» (ou mieux) en 2008-2009 seront présélectionnés pour l'épreuve junior correspondante. Pour être admissible à cette sélection, les athlètes doivent :

- 1) s'inscrire au PHP de 2009-2010 de la FCE au plus tard à la date limite d'octobre;
- 2) participer aux épreuves junior et senior du CCS Jr/Championnat canadien de novembre 2009 (sauf en cas de blessure ou d'autre circonstance exceptionnelle jugée acceptable par le DHP); et
- 3) participer (sauf en cas de blessure ou d'autre circonstance exceptionnelle) à tous les projets et stages d'entraînement de l'équipe nationale (senior) et à toutes les compétitions internationales de sélection (seniors).

Cette présélection sera effectuée le 15 octobre 2009 et sera confirmée à nouveau par le comité de sélection de HP à la date de sélection, à condition que l'athlète ait respecté les conditions ci-dessus. Si un(e) athlète n'a pas respecté toutes les conditions mentionnées ci-dessus, il ou elle devra se qualifier de la même manière que tous les autres juniors, indiquée à partir du point II ci-après.

II. Deuxièmement, les tireurs qui ont réussi la norme «JB» (ou mieux) seront sélectionnés. Si les critères I et II permettent à plus de trois (3) tireurs d'être qualifiés, la sélection entre ces tireurs sera effectuée en fonction du «classement de sélection junior de HP».

III. Si moins de trois (3) athlètes se qualifient pour une épreuve junior donnée, le(s) tireur(s) le(s) mieux classé(s) au «classement de sélection cadet de HP» et qui a(ont) été sélectionné(s) pour la même épreuve cadette sera(seront) sélectionné(s) pour l'épreuve junior correspondante afin qu'il(s) acquièrent de l'expérience internationale supplémentaire.

B. Épreuves individuelles cadettes :

I. Premièrement, tous les cadets qui ont été sélectionnés pour une épreuve individuelle junior seront automatiquement sélectionnés pour la même épreuve dans la catégorie cadette.

II. Deuxièmement, les tireurs qui ont réussi la norme «ÉC» seront sélectionnés. Si les critères I et II permettent à plus de trois (3) tireurs d'être qualifiés, la sélection entre ces tireurs ayant réussi la norme ÉC (critère II) sera effectuée en fonction du «classement de sélection cadet de HP».

C. Épreuve par équipe junior

Si trois (3) tireurs se qualifient pour une épreuve junior, la FCE inscrira une équipe à cette arme. Les trois (3) athlètes qui auront participé à l'épreuve individuel junior seront automatiquement sélectionnés.

L'entraîneur national pourra sélectionner, à titre de quatrième membre de l'équipe, l'athlète classé(e) quatrième à cette arme au classement de sélection junior de HP, à condition qu'il ou elle accepte d'aller au Championnat du monde junior uniquement pour l'épreuve par équipe; OU BIEN l'athlète cadet(te) le (la) mieux classé(e). L'entraîneur national pourra également choisir de ne pas sélectionner un(e) 4^e athlète.

De plus, l'entraîneur national pourra retirer un(e) athlète de l'équipe au cas où il ou elle n'aura pas respecté le programme (entraînement et observation) fixé par l'entraîneur national avant l'épreuve par équipe du Championnat du monde junior et cadet.

10. NORMES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES

Les normes d'identification (ID) des athlètes constituent la base de toutes les sélections effectuées par la FCE (équipes nationales, épreuves de la Coupe du monde, occasions de subventions de la FCE et soutien du PAA de Sport Canada). Les athlètes ne peuvent atteindre ces normes qu'en obtenant des résultats spécifiques aux compétitions internationales de sélection désignées à l'avance pendant la période de qualification, et ce dans les catégories d'âge respectives.

Quand un ou une athlète participe à une compétition internationale de sélection désignée à l'avance (voir p. 13 pour les Jr et p. 14 pour les Cad), ses résultats seront également pris en compte pour la norme d'identification d'athlète. La grille de points qui figure à la page 11 indique les normes d'ID junior et cadette qui sont attribuées en fonction des résultats correspondants (et en fonction de la force de la compétition). Pour tous les athlètes qui ont réussi une ID d'athlète senior pour le classement du PHP, cette norme sera transférée dans le classement junior, avec préséance par rapport à toutes les autres normes juniors.

Les diverses catégories d'identification des athlètes juniors et cadets, et les résultats nécessaires pour obtenir les diverses normes, sont les suivants :

Junior HP (JHP) : Deux résultats "JHP" dans les compétitions internationales de sélection junior désignées à l'avance.

Junior A (JA) : Deux résultats "JA" dans les compétitions internationales de sélection junior désignées à l'avance.

Junior B (JB) : Deux résultats "JB" dans les compétitions internationales de sélection junior désignées à l'avance.

Équipe cadette (ÉC) : Deux résultats "ÉC" dans les compétitions internationales de sélection cadet désignées à l'avance.

Admissibilité au Programme d'aide aux athlètes

Tous les escrimeurs qui ont réussi la norme JA/JHP peuvent être admissibles au soutien du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada pendant l'année 2010-2011. Cependant, avoir réussi la norme ne garantit pas à l'athlète qu'il ou elle bénéficiera du soutien du PAA, étant donné que Sport Canada n'attribue chaque saison à la FCE qu'un nombre limité de brevets. Veuillez consulter les critères du PAA lorsqu'ils seront publiés au mois de novembre 2009 dans les critères de sélection du PHP.

11. GRILLES DE POINTS JUNIOR ET CADETTE

A. Compétitions canadiennes

La grille de points suivante servira à attribuer les points de sélection pour les CCS et le Championnat canadien.

place	Sr	Jr	Cad
1	36	24	12
2	30	20	10
3	24	16	8
5-8	18	12	6
9-12	12	8	4
13-16	6	4	2

B. Compétitions internationales

La grille de points ci-dessous servira à attribuer des points de sélection et les normes d'identification des athlètes, aux compétitions internationales juniors et cadettes désignées à l'avance :

	CMHP	CMA	CMB	INT/JCMHP	DEV/JCM	JINT	JDEV/CDEV
# de tireurs classés dans les 128 premiers du classement FIE Sr	> 64	49 à 64	25 à 48	11 à 24	0 à 10		
		# de tireurs classés dans les 64 premiers du classement FIE Jr		>31	16 à 31	6 à 15	0 à 5
1	200	160	130	110	60	40	30
2	160	130	110	90	50	35	26
3	130	110	90	70	40	30	22
top 8	110	90	70	50	30	25	18
top 12 ¹			60	40	25	20	14
top 16	90	70	50	30	20	15	10
top 24 ¹			40	25	15	10	6
top 32	70	50	30	20	10	5	2
top 64	50	30	20	10	5		
top 96 ²	30						

1. Ces points ne seront attribués que s'il y a eu un «repêchage» ou des poules pour obtenir ce classement.
2. Ces points ou ID ne seront attribués que si le tireur passe le tour préliminaire.

NOTES

1) En ce qui concerne les compétitions junior et cadet, la force de la compétition sera déterminée en tenant compte du nombre total de participants présents à la compétition classés dans les 64 premiers au classement mondial junior de la FIE, comme suit :

- > 31 = JCMHP
- 16 à 31 = JCM
- 6 à 15 = JINT
- 0 à 5 = JDEV /CDEV

2) En ce qui concerne les compétitions seniors, la force de la compétition sera déterminée par le nombre total de participations à la compétition classés dans les 128 premiers au classement mondial de la FIE, comme suit :

- > 64 = CMHP
- 49 - 64 = CMA
- 25-49 = CMA
- 11-24 = INT/JHP
- 0 - 10 = DEV/JCM

3) Pour obtenir des points ou un critère d'identification d'athlète à une compétition internationale désignée à l'avance, l'athlète doit se classer dans la portion du tableau d'élimination directe (4, 8, 16, 32, 64) à laquelle au moins 40% des tireurs inscrits ont participé. Par exemple :

JHP avec	99 participants	x 40% = 40	les 64 premiers obtiennent des points et normes d'ID
JINT avec	39 participants	x 40% = 16	les 16 premiers obtiennent des points et normes d'ID

4) La force de chaque compétition internationale de sélection désignée à l'avance est pré-établie au début de la saison. Si la force calculée de la compétition désignée à l'avance est supérieure à la force pré-établie, la catégorie la plus forte prime.

5) Pour les compétitions cadettes, les tireurs ne peuvent obtenir que la norme ÉC.

12. CLASSEMENTS DE SÉLECTION JUNIOR ET CADET

Les classements de sélection junior et cadet serviront à classer les athlètes pour toutes les sélections du PHP.

Aperçu : Les athlètes seront d'abord classés en fonction de la norme d'ID d'athlète qu'ils ont réussie pendant la période de sélection, puis en fonction du nombre de leurs points de sélection. L'ordre de priorité des normes d'ID d'athlète est le suivant :

- 1) HP /A /B (au classement final du PHP de 08-09)
- 2) JHP
- 3) JA
- 4) JB
- 5) ÉC (seulement pour le classement cadet)

Le classement 09-10 ne sera plus compilé sur une base roulante annuelle. Le classement sera remis à zéro avec le Ch. du Monde junior 2009. La première mise à jour du classement Cd et Jr 09-10 sera publiée après le CCS de septembre 2009. Cependant pour le classement final Junior et Cadet 09-10, le Ch. canadien Jr et Cd/CCS 2010 remplacera le Ch. Canadien Jr et Cd / CCS 2009 et le Ch. du monde 2010 remplacera le Ch. du monde 2009.

Pour les sélections, les athlètes seront classés au sein de chaque catégorie d'âge en fonction de leur total de points a + b comme suit :

Classement junior du PHP

a. Composante canadienne (4 meilleurs résultats comptent)

1. Championnat canadien junior	Saskatoon, SK	du 25 au 29 juin 2009
2. CCS senior #1	Saskatoon, SK	du 25 au 29 juin 2009
3. CCS junior #1	Saskatoon, SK	du 18 au 20 sept. 2009
4. CCS senior #2	Saskatoon, SK	du 18 au 20 sept. 2009
5. CCS junior #2	Ottawa, ON	du 26 au 29 nov. 2009
6. Championnat canadien senior	Ottawa, ON	du 26 au 29 nov. 2009

b. Composante internationale (3 meilleurs résultats comptent)

Les **trois meilleurs résultats** parmi les compétitions suivantes :

1. Championnat du monde junior de 2009		avril 2009	(JHP)
2. FIE Junior A	Montréal, QC	du 24 au 25 octobre 2009	(JDEV)
3. CNA – Junior	Kansas City, KS	du 6 au 9 novembre 2009	(JINT)
4. CNA – Junior	San Jose, USA	du 15 au 18 janvier 2010	(JINT)
5. CNA – Senior	San Jose, USA	du 15 au 18 janvier 2010	(JCM)

PLUS tous les résultats obtenus aux compétitions suivantes (**la participation à une de ces compétitions constitue une partie de la norme minimale de sélection pour le Championnat du monde junior**) :

6. FIEA - Junior	Budapest, HON	3 au 5 janvier 2010	(JHP)
7. Jeux de la FISU 2009	Belgrade, SRB	2 au 9 juillet 2009	(INT)
8. Mondiaux 2009	Antalya, TUR	Octobre 2009	(CMHP)
9. Le meilleur résultat en termes de points à une compétition FIEA/GP faisant partie d'un projet de l'équipe nationale senior entre le 1 janvier et le 8 février 2010 (en fonction de la force calculée). La liste de ces compétitions fera partie des politiques de sélection du PHP en novembre 2009.			

Classement cadet du PHP

a. Composante canadienne (5 meilleurs résultats comptent)

1. Championnat canadien cadet	Saskatoon, SK	du 25 au 29 juin 2009
2. Championnat canadien junior	Saskatoon, SK	du 25 au 29 juin 2009
3. CCS cadet #1	Saskatoon, SK	du 18 au 20 sept. 2009
4. CCS junior #1	Saskatoon, SK	du 18 au 20 sept. 2009
5. CCS cadet #2	Ottawa, ON	du 26 au 29 nov. 2009
6. CCS junior #2	Ottawa, ON	du 26 au 29 nov. 2009

b. Composante internationale (3 meilleurs résultats comptent)

1. CNA – Cadet	Columbus, OH	du 9 au 12 octobre 2009	(CDEV)
2. FIE Junior A	Montréal, QC	les 24 et 25 octobre 2009	(JDEV)
3. CNA – Cadet	Kansas City, KS	du 6 au 9 novembre 2009	(CDEV)
4. CNA – Junior	Kansas City, KS	du 6 au 9 novembre 2009	(JINT)
5. CNA – Junior	San Jose, USA	du 15 au 18 janvier 2010	(JINT)

Départage des ex-aequos

Si plusieurs athlètes accumulent le même total de points, ils ou elles seront départagés comme suit :

- 1) en fonction du total de points de la composante internationale du classement de sélection de HP concerné. Puis, si l'égalité persiste,
- 2) en fonction du meilleur résultat international (en nombre de points) parmi les compétitions internationales de sélection désignées à l'avance. Puis, si l'égalité persiste,
- 3) en fonction du meilleur résultat (en termes de place) à la plus récente compétition internationale de sélection.

Mises à jour des classements de sélection de HP

À chaque arme, le classement de sélection du PHP sera mis à jour sur le site Web de la FCE après :

- 1) le CCS de septembre 2009
- 2) le CCS de novembre 2009
- 3) toutes les compétitions internationales de sélection désignées à l'avance.

13. Jeux olympiques de la jeunesse de 2010

Date : du 15 au 18 août 2010
Endroit : Singapour, SIN
Date de sélection : le 30 avril 2010
Norme de qualification : sélection de la FIE : l'athlète doit se classer parmi les deux (2) premiers de la Confédération panaméricaine au Championnat du monde cadet de 2010, et de plus, doit figurer dans le quota du COC en ce qui concerne le nombre total de participants

Les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de 2010 sont organisés par le Comité international olympique (CIO).

La Fédération internationale d'escrime (FIE) est responsable de fixer les critères de qualification internationale, et de faire la sélection initiale pour cette compétition. La FIE a décidé de se servir du Championnat du monde cadet de 2010 à titre d'épreuve de sélection unique pour les JOJ de 2010. À chaque arme, la FIE sélectionnera les deux escrimeurs ou escrimeuses les mieux classés de la zone panaméricaine (avec un maximum d'un ou une par pays). Pour consulter le système de qualification intégral de la FIE, cliquez sur le lien suivant : [système de qualification de la FIE](#).

De plus, le CIO impose globalement une taille maximale de 72 athlètes (pour tous les sports) aux équipes de chaque pays participant. Par conséquent, le Comité olympique canadien (COC) a établi des quotas maximaux pour tous les sports. En ce qui concerne l'escrime, notre quota est de quatre (4) athlètes et d'un accompagnateur.

La FCE est responsable d'établir le critère de sélection interne au cas où le nombre d'athlètes qualifiés dépasserait le quota de quatre athlètes fixé par le COC. C'est le COC qui effectue la sélection finale en fonction de ces critères.

Critères de sélection :

- 1) Pour être pris en compte pour la sélection aux JOJ, les athlètes doivent être sélectionnés par la FIE.
- 2) Si le nombre d'athlètes ayant réussi les critères de sélection de la FIE pour les JOJ est inférieur ou égal au quota du COC, tous ces athlètes seront automatiquement nommés en vue de leur sélection par le COC.
- 3) Si le nombre d'athlètes ayant réussi les critères de sélection de la FIE pour les JOJ dépasse le quota du COC, la FCE classera ces athlètes en fonction de leur classement final au Championnat du monde cadet de 2010 pour effectuer la sélection. Ce classement sera utilisé pour sélectionner un nombre d'athlètes correspondant au quota maximal du COC pour l'escrime. Toute égalité (à savoir le même classement au Championnat du monde cadet de 2010) sera départagée de la manière suivante :
 - a) le total de points internationaux au classement de sélection junior HP de 09-10 en date du 30 avril; et si l'égalité persiste, les athlètes seront départagés par :
 - b) le total de points internationaux au classement de sélection cadet HP de 09-10 en date du 30 avril.